

Ste-Catherine , le 21 septembre 2005

Secrétaire du BAPE,
Coordonnatrice de la commission
575, St-Amable, bur.2.10
Québec
G1R 6A6

218 P NP **DM230**

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman
à Candiac et à Saint-Philippe

Montérégie

6211-06-075

JE NE SUIS PAS D'ACCORD AVEC LE TRONÇON JEAN-LEMAN

Le tronçon Jean-Leman est indissociable à la construction de l'autoroute 30 au sud de Saint-Constant puisqu'il est admis que l'option sud ne peut être réalisée sans ce nouveau tronçon. Comment le ministère a-t-il pu oublier ou omettre un détail de 52 millions de dollars dans son projet au sud. Est-ce que cette addition de coût substantiel n'aurait pas permis au BAPE 2002 d'en arriver à une conclusion différente et se rendre à l'évidence que l'option nord route 132 était la meilleure?

La commission a le pouvoir de faire la lumière dans tout ce projet et ne doit surtout pas fermer ses horizons sur le seul 3,4 KM que représente le tronçon Jean-Leman.

Merci de prendre mon commentaire en compte,



Serge Richard

Résidant de Ste-Catherine

Ste-Catherine, P.Q.